



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Annecy, le 25 février 2022

Pôle Administratif des Installations Classées
PAIC

Le Préfet de la Haute-Savoie

Affaire suivie par : Colette CHARRIER
Tel : 04 50 08 09 24
Mél : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Ref : PAIC/CC

Objet : Accusé de Réception suite à une demande d'examen au cas par cas
SA ANOMAX à SAINT-MARTIN-BELLEVUE (FILIERE)

ACCUSE DE RECEPTION DU DEPOT D'UNE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION EVENTUELLE D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Objet	DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
Pétitionnaire	SAS ANOMAX
Commune - Adresse	54 Route des Sauts 74370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE (FILLIERE)
Intitulé du projet	Extension du site et mise à jour du volume des bains rubrique 2565
Type de projet	ICPE
Coordonnées du siège social	SASU ANOMAX 54 Route des Sauts 74370 SAINT-MARTIN-BELLEVUE (FILLIERE)
Corpus réglementaire concerné	ICPE (article R. 122-2 du code de l'environnement)
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	M. Christophe MOREL Président Directeur Général
Cabinet d'études associé	GLOBALP – Julien DELETRAZ Architecte à Villaz



Monsieur le directeur,

Vous avez déposé le 25 février 2022 auprès du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC) du département de la Haute-Savoie une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale comportant les annexes 1 à 6 obligatoires.

Conformément à l'article R.122-3 du code de l'environnement, j'accuse réception du dossier qui a été jugé complet.

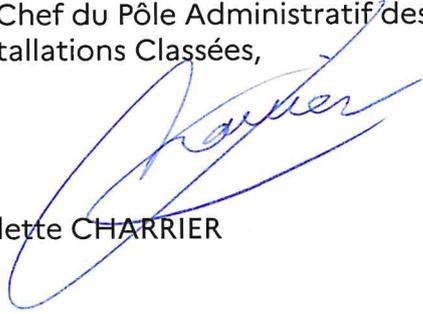
La demande d'examen au cas par cas sera instruite selon les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Je tiens à vous préciser que cet accusé de réception ne préjuge en rien de la décision sur l'instruction de votre demande qui sera établie dans un délai de trente-cinq jours à compter de la date de ce présent courrier.

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai des trente-cinq jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
La Chef du Pôle Administratif des
Installations Classées,



Colette CHARRIER

**Monsieur MOREL Christophe
SA ANOMAX
54 Route des Sauts
SAINT-MARTIN-BELLEVUE
74370 FILLIERE**